

LE CNG ET L'ANAP RECRUTENT un(e) fondé de pouvoir de l'agent comptable



PRESENTATION DES ETABLISSEMENTS

L'ANAP est un GIP placé sous la tutelle du ministère de la santé. Créée en 2009 par la fusion du Groupement pour la modernisation du système d'information hospitalier (GMSIH), de la Mission nationale d'appui à l'investissement hospitalier (MAINH) et de la Mission nationale d'expertise et d'audit hospitalier (MEAH), l'ANAP dispose d'un budget d'environ 20 M€ et se place au centre de l'appui et de la performance dans le secteur de la santé et dans le secteur médico-social.

Le Centre national de gestion gère la carrière de plus de 62 000 praticiens hospitaliers, praticiens hospitalo-universitaires et directeurs de la fonction publique hospitalière. Le CNG est au service de chaque professionnel qu'il recrute et accompagne. Il œuvre également en faveur des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux. Nous assumons 3 missions phares :

- Recruter : organisation des concours médicaux et administratifs nationaux ; gestion des autorisations nationales d'exercice des praticiens à diplômes étrangers,
- Orienter : de la nomination au départ en retraite ; conseil durant toute la carrière,
- Soutenir : accompagnement individuel et collectif des professionnels et des établissements dans leur gestion RH et le développement des compétences.

Aux côtés de nos partenaires, notre action contribue à favoriser l'épanouissement et le développement professionnel des praticiens hospitaliers et des directeurs de la fonction publique hospitalière, à renforcer l'attractivité de leurs métiers et à améliorer le fonctionnement des établissements au sein desquels ils travaillent.

(Poste basé à Paris 15^{ème} et à Paris 13^{ème} – télétravail partiel possible)



L'AGENCE COMPTABLE

Les deux établissements envisagent un partage de leur agence comptable à compter de septembre 2024.

L'agence comptable, placée sous l'autorité unique du directeur de chaque organisme et conjointement de la direction générale des finances publiques (DGFIP), exerce un rôle triple :

- un rôle de vérificateur de la conformité réglementaire (régularité des opérations de dépenses et de recettes) ;
- un rôle de garant de la qualité comptable ;
- un rôle de conseil de l'ordonnateur.

Concrètement, l'Agence comptable effectue au quotidien : la tenue de la comptabilité générale, la gestion de trésorerie, le visa des dépenses et des recettes ainsi que la gestion des immobilisations inscrites à l'inventaire comptable.

LES MISSIONS DU FONDE DE POUVOIR

Sous l'autorité de l'agent comptable, le fondé de pouvoir assiste l'agent comptable pour l'ensemble de ses missions. Il dispose à ce titre d'une délégation de signature et assure la suppléance de l'agent comptable.

Le fondé de pouvoir supervise et contrôle, en lien avec l'agent comptable, la qualité comptable des opérations au fil de l'eau. En fin d'année, il participe à la réalisation du compte financier. Il assure, avec l'agent comptable, le lien avec la direction générale et les départements (ordonnateurs délégués).

Dans une démarche partenariale entre l'ordonnateur et le comptable, l'inscription dans une relation de travail resserrée et durable avec la direction générale et les directions partenaires est impérative.

A sa prise de poste, le portefeuille du fondé de pouvoir sera essentiellement constitué, d'une part, de l'enregistrement du relevé bancaire, du visa des dépenses et du recouvrement des dossiers pris en charge et, d'autre part, de la participation à la production du compte financier et de la prise en charge des écritures y afférant en fin de gestion selon la saisonnalité qui rythme les activités de l'agence comptable.

Le portefeuille de mission et la délégation sont amenées à évoluer vers davantage de responsabilité pour le fondé de pouvoir s'il en exprime le souhait. De plus, la capacité du fondé de pouvoir à accompagner le plus efficacement possible les établissements dans une gestion performante et un contexte budgétaire très contraint serait appréciée.

PROFIL RECHERCHE

Fonctions exercées :

- Une formation supérieure en comptabilité/gestion/audit est idéalement recherchée ;
- Expérience significative dans des fonctions financières exercées dans le secteur public ;
- Force de proposition dans les domaines de l'agence comptable.

Profil statutaire :

- Catégorie A ;
- Contrôleur des finances publiques expérimenté (B+).

Connaissances particulières :

- Maîtrise complète du code des marchés publics et des procédures de commande publique ;
- Maîtrise complète de la comptabilité générale ;
- Connaissance de la comptabilité budgétaire ;
- Maîtrise des outils de communication ;
- Maîtrise des outils bureautiques standards.

Qualités personnelles recherchées, vous disposez de :

- Qualité relationnelle ;
- Autonomie, aptitude à prendre des responsabilités et à rendre compte ;
- Sens de l'organisation, rigueur, esprit de synthèse, probité ;
- Discrétion professionnelle.

Pour postuler : la lettre de motivation et le curriculum vitae sont à adresser à l'agent comptable, Matthieu Monnier, matthieu.monnier@sante.gouv.fr avant le 31/07/2024.